



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 **VILLE DE COURNON**

Le budget primitif 2015, a dû être élaboré dans un contexte très difficile et contraint en raison des importantes baisses de dotations de l'Etat.

Il ne marque cependant pas de rupture forte avec ceux des années précédentes.

En effet, fidèles à nos engagements et nos valeurs politiques nous continuons d'investir, tant en équipements nouveaux que pour l'entretien de notre patrimoine.

Nos services municipaux bénéficieront en outre de dotations en matériel afin de répondre aux diverses demandes d'interventions

Un autre de nos engagements était de maîtriser notre enveloppe d'emprunts. C'est ce que nous faisons en empruntant une somme inférieure au montant des remboursements.

C'est ainsi que nous allégeons notre endettement et que nous n'alourdissons pas les charges financières de fonctionnement.

I – LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Pour 2015 cette enveloppe de crédits s'élève à 1 379 400€.

Certains équipements font déjà l'objet d'une inscription budgétaire, comme la réfection du restaurant scolaire Bournel et la rénovation de la salle polyvalente. D'autres crédits sont prévus pour de nouveaux projets comme la réalisation d'un bassin d'orage ou encore l'étude de faisabilité d'une épicerie solidaire. D'autres projets sont réalisés par tranche chaque année, tel que l'aménagement de la zone de loisirs ou l'enrochement des berges de l'Allier.

Depuis plusieurs années nous avons également inscrit d'importants crédits en travaux de voirie et de réseaux. Les projets dans ce secteur sont : l'aménagement de la place Lichtenfels, les travaux de voirie rue du Moutier (2ème tranche) et rue de l'Enclos (complément) ainsi que l'aménagement VRD de l'espace Ariccia.

II – LES INVESTISSEMENTS RECURRENTS

Parallèlement à ces équipements structurants, il est important, outre d'apporter aux services municipaux les moyens d'assurer leurs missions, de maintenir l'état de notre patrimoine immobilier. C'est pourquoi, chaque année, des crédits sont réservés aux acquisitions et aux travaux nécessaires dans les bâtiments communaux.

Pour 2015, cette enveloppe de crédits s'élève à 2 353 640€. Elle englobe aussi bien les acquisitions foncières que le matériel informatique, l'achat de mobilier que les travaux dans les écoles, les instruments de musique que les travaux de voirie ...

Notre finalité est donc bien de répondre aux besoins et aux attentes des Cournonnais et des services municipaux, mais elle doit se réaliser dans le respect des équilibres financiers et budgétaires.

III – LE BUDGET PRIMITIF 2015

Le BP 2015 s'établit à :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
<u>DEPENSES</u>		
Crédits votés au BP	6 243 870	27 749 920
Reports 2014	2 647 665	
Résultat reporté	1 684 065	
Total des dépenses	10 575 600	27 749 920
<u>RECETTES</u>		
Crédits votés au BP	6 049 605	25 504 840
Reports 2014	2 810 995	
Résultat antérieur reporté		2 245 080
Part du résultat 2014 affectée	1 715 000	
Total des recettes	10 575 600	27 749 920

Nous allons étudier successivement, par chapitre, les sections de fonctionnement et d'investissement. Pour cette dernière, seules les propositions nouvelles, sur lesquelles porte le vote du Conseil municipal, seront abordées.

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

27 749 920

1) Les charges à caractère général :

5 339 155

Elles regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services et des équipements de la Ville. Les charges de bâtiments : eau, électricité, chauffage, téléphone, affranchissement ... représentent 1 175 220€ ; l'entretien des biens : bâtiments, véhicules, matériel, voirie ... est inscrit pour 543 900€ ; les achats : petit matériel, outillage, fournitures de bureau, alimentation, carburants, fournitures de voirie ... s'élèvent à 1 501 980€ ; à ce chapitre important figurent également : les frais de maintenance et contrats de prestations (352 550€), les assurances (120 700€), les frais d'études et honoraires (256 800€), les taxes foncières (76 500€), les frais de mise en décharge (100 000€), les frais d'animation péri scolaire, culturelle et festive (661 100€), les frais de formation (50 000€), les frais de locations et les charges locatives (229 450€), les concours divers (45 245€), les frais de communication (104 610€), les frais de documentation (37 400€), ...

Ce chapitre s'inscrit dans une enveloppe quasi identique à celle du BP 2014 (+ 0,22%). Malgré l'augmentation du coût des matières premières et la hausse exponentielle des tarifs de mise en décharge (+ 70 000€), la stabilité de ce chapitre est assurée par une baisse des crédits alloués aux dépenses de fêtes et cérémonies (- 22 300€), aux achats de petits matériels (- 40 420€) ainsi qu'aux frais de publications (- 17 090€).

2) Les charges de personnel : **15 326 060**

Les charges de personnel progressent de 1,48%. Elles tiennent compte de l'évolution du GVT (glissement vieillesse technicité) et de l'augmentation des cotisations à la CNRACL.

3) Les autres charges de gestion : **3 490 990**

Les principaux crédits de ce chapitre sont les subventions et participations de la commune aux organismes publics ou privés et, pour une plus faible part, les indemnités et cotisations des élus. L'évolution de ce poste est de - 0,92%.

Globalement, les subventions baissent de 7 995€ soit : + 30 000€ pour le CCAS, - 31 000€ pour les budgets annexes Cinéma, Astragale et Transports et - 6 995€ pour les subventions aux associations (le Forum des associations n'ayant pas lieu cette année).

4) Les charges financières : **745 515**

Ce chapitre regroupe les intérêts de la dette et le remboursement des intérêts dus au SMAF. Ces derniers sont en très légère hausse (+ 900€) et dépendent du portage foncier réalisé par l'EPF SMAF pour notre compte.

Les intérêts dus aux organismes bancaires sont prévus eux en légère baisse (- 10 000€), compte tenu des taux d'intérêt qui se maintiennent à un faible niveau.

5) Les charges exceptionnelles : **400**

Les sommes allouées à ce chapitre permettent de pallier d'éventuelles annulations de recettes. Il est en baisse de 6 000€ (somme inscrite par précaution en 2014 suite à la mise en place de la TLPE).

6) Atténuations de produits : **5 500**

Cette ligne budgétaire existe depuis 2014. Il s'agit du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) versé par Clermont Communauté et répercuté sur ses communes membres. C'est le premier mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres intercommunalités et communes moins « favorisées ».

7) L'autofinancement : **2 842 300**

L'autofinancement se compose du virement à la section d'investissement pour 2 090 000€ et des amortissements pour 752 300€.

LES RECETTES	27 749 920
---------------------	-------------------

1) Les produits des services : **1 504 440**

Ils regroupent les recettes générées par : les concessions dans les cimetières, la facturation de l'école de musique, les entrées des spectacles culturels, les prestations péri scolaires (restaurants scolaires, accueil et les participations des familles pour le CAM). Sont également comptabilisés les remboursements de charges par

le CCAS, les dédommagements des assurances et les recettes de mutualisation des services avec Clermont Communauté. Les crédits inscrits à ce chapitre sont en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 2,2%) du fait principalement de l'inscription en recette des indemnités liées au litige avec FAUN.

2) Le produit fiscal :

17 314 690

Il correspond principalement au produit estimé des trois taxes « ménage » : taxe d'habitation, taxe sur les propriétés bâties et taxe sur les propriétés non bâties pour 11 885 000€, et aux reversements de Clermont Communauté : l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, pour 4 646 450€.

Pour les contributions directes, nous avons appliqué aux bases définitives de 2014 la revalorisation des valeurs locatives fixée par l'État, soit + 0,9%. Nous avons ensuite prévu un dynamisme des bases d'environ 1% pour la taxe d'habitation et 1,5% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les taux d'imposition restent inchangés.

A ces produits fiscaux s'ajoutent les produits de la fiscalité indirecte : la taxe sur l'électricité : 160 000€, la taxe locale sur la publicité extérieure : 120 000€ et la taxe additionnelle aux droits de mutation : 430 000€. Globalement, ce chapitre augmente de 0,61 % par rapport à 2014.

3) Les dotations et participations reçues :

4 993 300

Ce chapitre peut se décliner en trois parties :

- les dotations de l'État : la dotation forfaitaire pour 2 701 000€, la dotation de solidarité urbaine pour 467 400€ et la dotation nationale de péréquation pour 128 385€. Les dotations de l'État baissent de 14,08%, soit 540 615€. Cette diminution est le résultat de la baisse des concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales (programme engagé sur 3 ans pour parvenir d'ici 2017 au redressement des comptes publics).

- les allocations compensatrices pour exonérations et dégrèvements décidés par l'État sont prévues pour 438 100€. Elles enregistrent une baisse de 10,81%, soit 53 100€.

- les subventions versées par les collectivités territoriales, l'État (notamment les remboursements du CNASEA) et d'autres partenaires, comme la Caisse d'allocations familiales. Ces subventions sont en baisse de 3,78%.

4) Les autres produits de gestion :

332 640

Ce sont les loyers encaissés par la Commune pour le commissariat de police, l'immeuble de la poste, le local de la CAF, les logements locatifs, mais aussi les locations de salles et les fermages. Cette ligne budgétaire est en hausse de 2,14%.

5) Les atténuations de charges :

320 500

Elles représentent tous les remboursements sur traitements : remboursements des indemnités journalières par la sécurité sociale et des traitements par l'assurance du personnel. Elles peuvent varier d'un exercice à l'autre selon le nombre de dossiers de longue maladie, maternité, accident du travail...

6) Les produits financiers et exceptionnels :

55 980

Il s'agit du solde positif du bilan de gestion des bâtiments gérés par le SMAF, des certificats d'économie d'énergie et de quelques remboursements d'avois sur factures.

7) Les opérations d'ordre :

983 290

- les travaux en régie : 966 090€
- l'amortissement des subventions : 17 200€

Toutes ces écritures d'ordre se retrouvent, pour les mêmes montants, en dépenses d'investissement.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

6 243 870

1) Les dépenses d'équipement :

2 943 580

- Les immobilisations incorporelles : 88 140€

- Frais d'élaboration et modification du PLU : 32 640€
- Frais d'études : 32 500€ : étude bassin d'orage : 10 000€, étude épicerie solidaire : 10 000€, études diverses : 12 500€.
- Logiciels : 23 000€ : antivirus SOPHOS : 7 100€, mise à jour de logiciel PAO : 2 200€, module de numérisation et mise à jour du progiciel courrier Post Office : 5 400€, licences pour progiciel Civitas (gestion financière et ressources humaines) : 8 300€.

- Les subventions aux personnes de droit public : 150 000€

Depuis le transfert de la compétence éclairage public au SIEG, les sommes qui lui sont mandatées au titre de cette compétence sont considérées comme des fonds de concours. Ces fonds de concours sont amortis sur 15 ans. Ils prévoient la réalisation de travaux d'électrification pour 150 000€ en 2015.

- Les immobilisations corporelles : 786 180€

- Les terrains et constructions : 62 550€ : acquisition de la parcelle BW 217 P (bassin d'orage) : 7 600€, achat des parcelles DULUDAIX et NEXITY à usage de stationnement avenue de la Libération : 37 950€, acquisition de parcelles diverses : 15 000€, documents d'arpentage : 2 000€.
- Les plantations en zones naturelles : 5 000€
- Les aménagements divers : 40 000€ : ces crédits sont prévus pour l'enrochement des berges de l'Allier.
- Les équipements des cimetières : 15 000€ : il s'agit de l'installation d'un nouveau bloc columbarium au cimetière de la Motte.
- Les installations générales et aménagement des constructions : 120 000€ : il s'agit de l'inscription de crédits supplémentaires pour la réfection du restaurant scolaire Bournel.
- Les installations et matériel de voirie : 50 200€ : ces crédits permettront, entre autres, l'acquisition de jardinières et de balconnières pour 6 000€, l'achat d'un bras pour l'épareuse pour 20 000€, l'acquisition de deux bennes Ampliroll (une pour les jardins familiaux et l'autre pour le B110 de la voirie) pour 9 500€, un radar pédagogique pour 6 000€ ...
- Le matériel roulant : 176 630€ : ce montant représente l'écriture comptable permettant l'intégration de la nouvelle balayeuse FAUN.
- Le matériel de bureau et informatique : 87 050€ : cette somme couvre les besoins en matériel informatique pour 28 600€ à destination de toutes les écoles et à hauteur de 58 450€ pour l'ensemble des services municipaux. Nous pouvons citer notamment le renouvellement des switchs mairie : 15 000€, l'acquisition d'un copieur couleurs pour le service communication externe : 5 000€, le

développement de l'infrastructure virtuelle de la salle informatique n°2 : 10 000€, ainsi que le renouvellement d'un cinquième du parc informatique : 20 000€.

○ Le mobilier : 19 450€ : le mobilier est également prévu pour tous les services municipaux et les écoles. Cette année nous prévoyons notamment 2 900€ pour le mobilier de la police municipale, 3 250€ pour l'école de musique, 1 500€ pour le service manifestations, 7 700€ pour les écoles et 1 500€ pour les restaurants scolaires.

○ Le matériel et outillage : 210 300€ : parmi les nombreuses acquisitions de matériel nous pouvons citer : le matériel pour le CTM et les espaces verts : 100 000€ (dont 16 000€ pour une aire de lavage avec nettoyeur HP, 20 000€ pour un système de géolocalisation sur 8 véhicules et 15 000€ pour la mise en place d'un système d'arrosage automatique), le matériel pour les restaurants scolaires : 27 500€, le matériel pour le service des sports : 7 750€, les instruments de musique : 5 750€, un complément pour le skate parc : 35 000€, des jeux de cour pour la maternelle Perret : 7 200€, le matériel pour le service manifestations : 9 300€...

- Les travaux : 1 919 260€

- De bâtiments : 906 160€

Pour les immeubles à caractère administratif : 183 400€ dont 30 000€ pour l'accessibilité des bâtiments aux PMR, 35 000€ pour la démolition de la maison avenue de la Liberté, 26 000€ pour le remplacement des menuiseries des bureaux du 1^{er} étage du CTM, 12 500€ pour l'installation des volets sur la façade sud du bâtiment B de la mairie, 12 300€ pour le remplacement des fenêtres des bureaux des RH, 21 900€ au titre des travaux d'isolation des combles perdus dans divers bâtiments (opération Cocon63) et un complément de 25 000€ dans le cadre de la réhabilitation de la Maison de l'Enfance.

Pour les bâtiments scolaires (maternelles, élémentaires et restaurants scolaires) : 293 450€ dont 55 000€ pour le remplacement des menuiseries et la réfection complète de 3 classes à la maternelle H. Bournel, 61 600€ pour le changement des menuiseries de 3 classes à la maternelle L. Dhermain, 75 000€ pour le remplacement de menuiseries à la maternelle L. Aubrac, 11 000€ pour la réfection de 2 classes à l'élémentaire H. Bournel et 64 500€ pour le remplacement de menuiseries sur la façade Est du rez-de-chaussée de l'élémentaire L. Dhermain.

Pour les bâtiments culturels : 33 660€ dont 8 700€ pour la restauration des portes d'entrée de l'église Saint Martin et 24 960€ pour le remplacement de menuiseries et la réfection intérieure de l'auditorium de l'école de musique.

Pour les bâtiments sportifs et de loisirs : 395 650€ dont 325 000€ pour la rénovation de la salle polyvalente, 24 500€ pour l'extension et l'aménagement d'un local poubelles au gymnase Gardet, 10 000€ pour la réfection du soubassement de la façade principale du gymnase Boisset, 11 150€ au titre de l'isolation des combles perdus des vestiaires de la Plaine de jeux (opération Cocon63) et 10 000€ pour la réfection du calorifuge au stade Gardet.

- De voirie : 1 013 100€

Nous avons prévu de réaliser cette année la 2^{ème} tranche de l'aménagement de la rue du Moutier pour 180 000€, la création d'un bassin d'orage au Grand Mail pour 80 000€ et les aménagements VRD de l'espace Ariccia pour 155 000€. Nous avons aussi inscrit un complément de 150 000€ pour la place de Lichtenfels et de 45 000€ pour la rue de l'Enclos.

Nous avons également affecté 75 000€ pour la réfection (normes PMR) de l'avenue Jules Ferry, 25 000€ pour la poursuite de l'aménagement de la place des Dômes, 10 000€ pour le rejointement des pavés rue du Commerce et avenue de Lempdes et 48 100€ pour l'extension, le raccordement ou l'enfouissement des réseaux électriques.

Enfin, une enveloppe de 200 000€ est prévue pour des travaux divers de voirie, 20 000€ pour le pontage des fissures sur la chaussée, 15 000€ pour les travaux d'accessibilité et 10 000€ pour les poteaux d'incendie.

2) Les dépenses financières :

2 317 000

Le remboursement en capital de la dette auprès des établissements bancaires s'élève à 2 087 000€ (en hausse de 6,58%) tandis que le remboursement de la dette au SMAF est inscrit pour 230 000€.

3) Les dépenses d'ordre :

983 290

- L'amortissement des subventions : 17 200€
- Les travaux en régie : 966 090€

Comme chaque année d'importants travaux sont réalisés en régie par les équipes municipales du CTM et des espaces verts.

En 2015, les agents communaux vont réaliser :

110 500€ de plantations, dont 24 000€ pour les abords du Palavezy (liaison avec la coulée verte et avec l'espace Ariccia), 29 000€ pour la zone de loisirs (aménagement paysager du skate parc, plantations autour de la zone de loisirs et plantations allée de Coubertin) et 24 000€ pour l'aménagement paysager de l'espace Ariccia ;

216 840€ d'aménagement divers, dont 11 000€ de fabrication de bancs, 18 000€ pour la création de 2 portiques poids lourds, 12 800€ pour la fabrication de mobilier, 11 000€ pour la réalisation d'une clôture sur la parcelle des Vaugondières, 10 840€ pour le remplacement du portail et de la clôture de la maternelle L. Aubrac, 10 100€ pour la construction d'un mur à l'angle de l'avenue des Dômes et de la rue du Morvan, 28 500€ pour la réalisation d'une clôture sur la parcelle prévue pour la régie de territoire, 13 000€ pour la création de clôture et barrières sélectives PMR près du Simply dans le quartier du Lac, 27 100€ pour la création de barrières bois pour la zone de loisirs et les berges de l'Allier et 12 000€ pour l'installation d'un mini golf ;

101 700€ de travaux dans les bâtiments administratifs, dont 25 000€ pour l'aménagement des bureaux de la police municipale dans les anciens locaux du PIJ, 22 500€ pour l'aménagement d'une terrasse couverte à la maison de la chasse, 27 000€ pour des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux ;

46 150€ de travaux dans les bâtiments scolaires, dont 6 400€ pour la réfection de la salle d'accueil périscolaire de la maternelle L. Dhermain, 11 500€ pour le remplacement des fontaines des sanitaires par des éviers dans les maternelles H. Matisse et L. Dhermain, 10 500€ pour la remise en peinture des portes et plinthes de la maternelle L. Aubrac, 11 450€ pour la création de claustras pour les containers à poubelles des différentes élémentaires ;

19 400€ de travaux dans les bâtiments culturels, portant sur des travaux d'isolation et de peinture des niveaux 1 et 2 de l'école de musique ;

81 700€ de travaux dans les bâtiments sportifs et de loisirs, dont 16 000€ pour la réfection des douches et de l'éclairage du complexe F. Lavergne (2ème tranche), 14 000€ pour l'agrandissement de la buvette du foot de la Plaine des jeux, 12 200€ pour la réfection du local rangement et de l'éclairage du gymnase de la Ribeyre, 22 000€ pour l'extension des locaux du club de canoë kayak, 12 000€ pour l'habillage du transformateur et la création d'abris à poubelles autour de la salle polyvalente ;

389 800€ de travaux de voirie, dont 10 500€ pour la réfection de l'enrobé du pourtour du gymnase de la Ribeyre, 28 300€ pour l'espace technique derrière la salle polyvalente, 37 000€ pour le parking de la buvette terrasse, 22 300€ pour la zone de loisirs et ses abords (allée Coubertin et allée du plan d'eau), 21 000€ pour des travaux d'accessibilité voirie et 260 000€ pour des travaux divers de voirie.

Elles sont composées de trois groupes : les recettes d'équipement (emprunts et subventions), les recettes financières (FCTVA, TA...) et les recettes d'ordre (soit de section à section comme l'autofinancement, soit à l'intérieur de la section comme les opérations patrimoniales).

1) Les recettes d'équipement :**1 644 670**

- Les subventions : 95 800€

L'inscription de subventions dépend des programmes d'investissement prévus.

Cette année nous avons inscrit 6 000€ pour la révision du PLU, 18 200€ de PVR pour les travaux de voirie de la rue du Moutier et 41 600€ de l'ANRU pour les travaux place de Lichtenfels.

Les amendes de police, quant à elles, sont inscrites pour 30 000€.

- Les emprunts : 1 548 870€

L'enveloppe d'emprunts pour 2015 est en nette diminution puisqu'elle affiche une baisse de 17,8 % par rapport aux inscriptions de 2014.

2) Les recettes financières :**1 562 635**

- Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 910 000€

Depuis l'engagement de COURNON dans le dispositif du plan de relance, le FCTVA (qui représente la TVA payée par la Commune sur les travaux d'investissement) est reversé par l'État en N+1 et non plus en N+2. Il est variable d'une année à l'autre selon les dépenses réalisées et s'élève à 560 000€ cette année.

La taxe d'aménagement (en remplacement de la TLE) s'apprécie selon les permis de construire déposés et devrait représentée pour 2015 la somme de 350 000€.

- Le produit des cessions d'immobilisations : 652 635€

Parmi les cessions inscrites en 2015, on peut noter la vente de la Maison Ollier pour 350 000€, la vente d'un appartement situé avenue de Lempdes pour 100 000€, la vente d'une parcelle sise aux Chemerets pour 26 500€, ainsi que la reprise de la balayeuse FAUN pour 159 135€ (écriture de sortie de l'actif de l'ancienne balayeuse).

3) Les recettes d'ordre :**4 557 300**

- Les opérations d'ordre entre sections : 2 842 300€

Cette somme regroupe le virement de la section de fonctionnement pour 2 090 000€ et les amortissements pour 752 300€.

- L'affectation de l'excédent : 1 715 000€

Les résultats de l'exercice 2014 ont permis l'affectation en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement, qui couvre le besoin de financement qui s'élève à 1 520 737€, compte tenu des reports 2014.

En conclusion, les objectifs que nous avons proposés lors du DOB pour la préparation de ce budget sont atteints :

- l'enveloppe d'emprunts est très largement inférieure à 2 millions d'euros
- l'autofinancement a pu être maintenu à un montant significatif
- tous les services aux habitants sont assurés et ce, dans les mêmes conditions.

Bien sûr, nous subissons les contraintes de la baisse des dotations, mais le travail de tous, élus et services, qui ont bien compris l'enjeu, nous permet de vous soumettre ce budget sans augmentation de la fiscalité communale.

Nous continuons de démontrer que solidarité, développement, culture et animation peuvent rimer avec maîtrise budgétaire.